



Janvier 2022

L'IMPACT D'UN ARRÊT MALADIE SUR OCTIME

Nous entendons régulièrement des agents se plaindre d'une perte d'heures après un arrêt maladie.

Nous avons donc sollicité notre Administration pour évoquer ce problème.

Selon la Direction, l'impact ne serait que de quelques minutes sur une plus ou moins longue période d'absence.

A titre d'exemple, il nous est présenté une situation où après 7 mois d'arrêts maladie, l'agent ne se verrait amputé que de 18 minutes sur Octime.

Loin d'être persuadés par cette démonstration, nous avons décidé de rechercher des agents qui auraient été en arrêt l'an passé et dont l'absence aurait impacté négativement leur solde d'heures sur Octime...



Ainsi, si vous avez été en arrêt de travail et avez constaté à votre retour que votre solde d'heures sur Octime avait diminué, faites nous le savoir ?

Nous ferons contrôler et rectifier le cas échéant, les situations anormales.